

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux le 13 AVRIL à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes en raison la situation sanitaire et de la petitesse de la salle du conseil, après convocation légale 07/04/2022, sous la présidence de Mme Marie – Christine CHAPEL, Maire,

Etaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Pierre BELY, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Christophe GRISARD, Jacqueline RODEANO, Dorothée CHABAUD, Juvénal TURPIN. Philippe HELLEGOUARCH, Olivier RAZUREL, Isabelle MEUNIER.

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON. Mme le Maire ouvre la séance à 20 H 30

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/Examen et vote des taxes 2022

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les différents taux d'imposition appliqués aux taxes directes locales en 2021 et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une éventuelle modification de ces taux pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire en 2022 les taux appliqués au cours de l'année 2021 sans bouger le pourcentage communal à savoir, Taxe Foncier Bâti : 25.49% Foncier Non Bâti : 65.53%

Charge Mme le Maire de compléter l'état N°1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022, en fonction de la décision prise ce jour comme indiqué ci-dessus l'exécution de la présente

3/ Examen et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2021 et examen et vote des budgets 2022

Compte administratif et compte de Gestion 2021 Budget Commune en accord avec la Trésorerie

Fonctionnement : Dépenses : 243 135.61 € Recettes : 248 277.15 €

Résultat de l'exercice : + 5 141.54 € Résultat antérieur : + 6 448.49 €

Solde d'exécution : + 11 590.03 €

Investissement : Dépenses : 15 305.71 € Recettes : 17 915.41 €

Résultat de l'exercice : + 2 609.70 € Résultat antérieur : - 2 747.32 €

Solde d'exécution : - 137.62 €

Compte administratif et compte de Gestion 2021 Budget Eau Assainissement en accord avec la Trésorerie

Fonctionnement : Dépenses : 98 454.48 € Recettes : 90 437.60 €

Résultat de l'exercice : - 8 016.88 € Résultat antérieur : + 15582.34 €

Solde d'exécution : + 7 565.46 €

Investissement : Dépenses : 209 725.67 € Recettes : 42 196.00 €

Résultat de l'exercice - 167 529.67 € Résultat antérieur : + 312 082.79 €

Solde d'exécution : + 144 553.12€

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2021, tous validés à l'unanimité

Madame le Maire après avoir présenté les divers éléments nécessaires à l'élaboration du **budget Eau et Assainissement 2022** propose à l'assemblée le vote de celui-ci à **l'équilibre pour**

129 015 € en fonctionnement et pour 240 867 € en investissement.

Pour l'élaboration du **budget principal 2022** propose à l'assemblée le vote de celui-ci à **l'équilibre pour 324 263 € en fonctionnement et pour 123 600 € en investissement**

Budgets principal et eau/assainissement 2022 votés à l'unanimité avec affectation des résultats excédentaires tels que présentés ci-dessus.

Subventions 2022

A l'unanimité, le conseil municipal, valide les montants attribués aux associations, à savoir

Union musicale de Jujurieux 200 €, Centre Léon Bérard de Lyon 250 €, Sou des écoles de Jujurieux 500 €,

FNACA 100 €, Subvention exceptionnelle UKRAINE 200 €

4/ Accroissement saisonnier d'activité

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, qu'il convient d'anticiper sur la période estivale en prévoyant éventuellement un poste saisonnier à raison de 18H semaine pour deux mois sur la période de Juin à Août 2022. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire. L'assemblée après en avoir délibéré, valide à l'unanimité.

5/ Conseiller numérique/ Convention avec le SIEA

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'Etat, en vue d'accélérer la transformation numérique de la société, a créé le dispositif Conseiller Numérique France Services pour aider les habitants des territoires à mieux maîtriser les outils numériques et notamment les accompagner vers l'autonomie pour réaliser des démarches administratives en ligne seuls, dit que le SIEA est en charge sur le Département de ce dispositif et que pour bénéficier de celui-ci sur Boyeux Saint Jérôme, il convient de passer une convention avec celui-ci pour l'organisation d'ateliers numériques individuels ou collectifs, la mise en place d'activités d'initiation au numérique ou tout autre démarche d'accompagnement aux usages numériques... Dit que pour ce faire, un conseiller numérique se déplacera sur la commune une fois par semaine, avec mise à disposition de la salle des fêtes, Propose au conseil municipal de valider cette convention pour un montant de 400 € pour une durée de 21 mois et s'achèvera à la fin du contrat du Conseiller Numérique soit le 02/11/2023. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de souscrire à cette convention

5/ Informations et questions diverses

Mme La Maire rappelle à l'assemblée la proposition de la commission des finances d'acquérir une nouvelle saleuse et un nouveau tracteur. La saleuse actuelle étant hors service depuis deux ans et remplacée jusqu'à présent par le prêt gracieux d'un épandeur appartenant à un particulier et adapté en saleuse, il convient de faire cet achat indispensable pour notre secteur montagneux. Par ailleurs, le tracteur Class actuel devant subir une modification onéreuse afin d'y adapter les matériels actuels, il a été décidé de le remplacer par un engin moderne et plus performant. La société GIRARD de Villars Les Dombes nous a fait une bonne proposition pour la saleuse ALTEC avec chargement automatique du sel pour un montant de 7 500 € HT, prix inférieur à ses concurrents et une proposition de tracteur New Holland de type T5.120 cv pour 73 500 € HT. Cette offre est soumise à une reprise conséquente du Tracteur Class pour un montant de 39 000 € HT ce qui donnerait une soulte de 34 500 € HT à la charge de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir une saleuse ALTEC pour 7 500 € HT et un tracteur New Holland pour 73 500 € HT avec une reprise du tracteur actuel Class pour 39 000 € HT auprès de la société GIRARD, de Villars Les Dombes et dit que les crédits nécessaires à ces acquisitions sont inscrits au Budget principal 2022 en opérations d'investissement respectivement au 21578 opération 247 et au 2182 opération 249 et charge Madame La Maire de signer les devis correspondants et tout document s'y afférent. Mme La Maire dit qu'il convient pour ce faire de contracter un emprunt court terme. Après avoir reçu diverses propositions, Mme La Maire propose de retenir celle du Crédit Mutuel pour 60 000 € sur 5 ans au taux fixe de 0.80 %. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel pour 60 000 € sur 5 ans au taux fixe de 0.80 %. avec trimestrialité constante en capital et intérêts. Et autorise Mme La Maire à signer le contrat de prêt et tout document y afférent.

Pour rappel, la plateforme de Chatillon de Cornelle est fermée par une serrure sécurisée afin qu'aucune intrusion puisse être possible et pour éviter tout dépôt sauvage

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 0 H 15

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 14/04/2022
Le Maire,
Mme Marie – Christine CHAPEL.



